

**Monsieur Olivier LABASSE**  
**Président**  
**BIEN VIVRE A VEYRIER DU LAC**  
11 clos des Barattes  
**74290 VEYRIER DU LAC**

le Président

le **- 4 MAI 2017**

Nos réf. : MD/2017-2304

Dossier suivi par : Damien ZANELLA

Objet : Sensibilisation des usagers de la Véloroute en rive Est du lac d'Annecy

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière rencontre, relative à la Véloroute en rive Est du lac d'Annecy, la possibilité d'engager une sensibilisation estivale des usagers a été évoquée, comparable à celle mise en œuvre par le SILA sur la Voie Verte en rive Ouest.

Je vous rappelle que le SILA est gestionnaire de la Voie Verte du lac d'Annecy, itinéraire en site propre de 33 km, qui dispose d'une réglementation homogène par arrêté préfectoral sur l'ensemble de son linéaire : types d'usagers autorisés, règles de partage de l'espace (bande centrale / accotements), règles de priorités avec les voies sécantes, etc.

Ce sont sur ces fondements qu'une sensibilisation des usagers est mise en œuvre chaque été, par la présence d'une « ambassadrice Voie Verte ». Son message est également basé sur une charte de bonne conduite des usagers de la Voie Verte, signée par les différentes fédérations sportives. Tous ces éléments sont présentés sur un document de communication unique (dépliant Voie Verte), largement diffusé, et support de la sensibilisation.

Les aménagements cyclables en rive Est du lac d'Annecy ne se trouvent pas aujourd'hui dans la même situation, avec notamment des configurations différentes, une discontinuité de l'itinéraire, et une gestion-réglementation de chaque section prise en charge par la commune correspondante.

Aussi, la mise en œuvre d'une sensibilisation estivale sur la Véloroute pour cet été 2017, par le SILA, me semble prématuée.

En revanche, il m'apparaît tout à fait opportun que cette question puisse être discutée dans le cadre d'un groupe de travail, qui pourrait être organisé dans le courant de l'année, et qui associerait les communes, le Département, le SILA, les services de l'Etat et bien entendu les associations concernées comme la vôtre.

En rive Ouest du lac, la sensibilisation sera renouvelée cet été. Lorsque l'ambassadrice sera présente à Doussard, aux abords de la bifurcation Voie Verte – Véloroute, je vous propose qu'elle complète son message d'informations relatives aux aménagements en rive Est, et notamment les difficultés potentielles pour les usagers (absence de continuité des équipements, difficulté que représente l'ascension de la côte de Talloires).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

*à cordialement*

**Le Président,  
Pierre BRUYERE**

